

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

OCTOBRE
2020

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 16,6% provenant de :

- La diminution de 14,5% des impôts directs suite au recul de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-19%), de la taxe professionnelle (-16,3%), de la taxe de services communaux (-9%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-11,3%) et de la taxe d'habitation (-14,6%);
- La baisse de 14,5% des impôts indirects qui s'explique notamment par la baisse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-12,4%), de la taxe sur les opérations de construction (-24,5%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-27%);
- La diminution de 25,9% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse de 70,2% des fonds de concours, de 34,5% des recettes domaniales et de 21,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,5% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 4% en raison de la baisse de 10,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,9% des dépenses de personnel et de 5,6% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 11.061 MDH à fin octobre 2019 à 9.012 MDH à fin octobre 2020, soit une baisse de 18,5%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin octobre 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales durant les 10 premiers mois de l'année fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 647 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 5,6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 184 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin octobre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2020 (3 MMDH) et des années antérieures ont été de 45,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2019	Prévisions 2020	Octobre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	35 957	45 749	29 996	66%	-16,6%
1.1- Recettes fiscales :	29 416	37 594	25 150	67%	-14,5%
<i>Impôts directs</i>	10 928	21 215	9 344	44%	-14,5%
<i>Impôts indirects</i>	18 488	16 379	15 806	97%	-14,5%
1.2- Recettes non fiscales :	6 541	8 155	4 846	59%	-25,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	649	759	425	56%	-34,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	704	1 444	551	38%	-21,7%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 599	3 339	2 497	75%	-30,6%
<i>Autres recettes</i>	1 589	2 613	1 373	53%	-13,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	19 445	31 393	18 669	59%	-4,0%
2.1- Biens et services :	18 473	30 262	17 643	58%	-4,5%
<i>Personnel</i>	9 760	13 654	9 844	72%	0,9%
<i>Autres biens et services</i>	8 713	16 608	7 799	47%	-10,5%
2.2-Intérêts de la dette	972	1 131	1 026	91%	5,6%
3- SOLDE ORDINAIRE	16 512	14 356	11 327		
4- INVESTISSEMENT²	11 061	41 736	9 012	22%	-18,5%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	17	-27	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	167	-3 336	645		
7- EXCEDENT³	5 635	-30 743	2 962		
8- FINANCEMENT² :	-5 635	30 743	-2 962		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 881	757	1 900		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 278	-1 783	-1 453		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 238	31 769	-3 409		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Octobre 2019	Prévisions 2020	Octobre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	29 416	37 594	25 150	67%	-14,5%
IMPÔTS DIRECTS	10 928	21 215	9 344	44%	-14,5%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 189	7 985	2 902	36%	-9,0%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 526	6 958	2 115	30%	-16,3%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	274	835	234	28%	-14,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 199	2 068	1 064	51%	-11,3%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 012	1 703	1 626	95%	-19,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 728	1 666	1 403	84%	-18,8%
IMPÔTS INDIRECTS	18 488	16 379	15 806	97%	-14,5%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	15 903	12 779	13 924	109%	-12,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	419	461	306	66%	-27,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	591	909	446	49%	-24,5%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	170	251	133	53%	-21,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	198	465	102	22%	-48,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	165	177	122	69%	-26,1%
<i>Taxe de séjour</i>	217	330	100	30%	-53,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	232	222	220	99%	-5,2%
<i>Autres impôts indirects</i>	593	785	453	58%	-23,6%
RECETTES NON FISCALES	6 541	8 155	4 846	59%	-25,9%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	649	759	425	56%	-34,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	704	1 444	551	38%	-21,7%
<i>Fonds de concours</i>	1 542	375	460	123%	-70,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	463	1 012	428	42%	-7,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	344	269	402	149%	16,9%
<i>Subventions</i>	2 057	2 964	2 037	69%	-1,0%
<i>Recettes diverses</i>	782	1 332	543	41%	-30,6%
TOTAL DES RECETTES	35 957	45 749	29 996	66%	-16,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 octobre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 octobre 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	6 125	3 433	20 438	29 996
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	434	236	4 319	4 989
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	359	139	2 302	2 800
<i>Produits des services</i>	0	0	667	667
<i>Produits des biens</i>	75	97	1 350	1 522
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	143	0	5 108	5 251
Taxe de services communaux	143	0	2 759	2 902
Taxe professionnelle	0	0	2 115	2 115
Taxe d'habitation	0	0	234	234
1.3- Ressources transférées :	5 548	3 197	11 011	19 756
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	3 105	10 819	13 924
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 029	0	0	3 029
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	306	0	0	306
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 213	92	192	2 497
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 164	2 122	15 383	18 669
2.1- Biens et services :	875	2 069	14 699	17 643
<i>Personnel</i>	151	1 712	7 981	9 844
<i>Autres biens et services</i>	724	357	6 718	7 799
2.2-Intérêts de la dette	289	53	684	1 026
3- SOLDE ORDINAIRE	4 961	1 311	5 055	11 327
4- INVESTISSEMENT	4 514	1 407	3 091	9 012
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	2	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	116	0	529	645
7- EXCEDENT	563	-96	2 495	2 962
8- FINANCEMENT :	-563	96	-2 495	-2 962
<i>Recettes d'emprunt</i>	630	877	393	1 900
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-344	-77	-1 032	-1 453
<i>Variation de l'excédent</i>	-849	-704	-1 856	-3 409

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin octobre 2020 laisse apparaître une baisse des ressources de 16,6% et des dépenses ordinaires de 4%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 647 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 30 MMDH en diminution de 16,6% par rapport à fin octobre 2019. Ceci s'explique par la baisse de 16,5% des recettes transférées, de 12,3% des recettes gérées par l'Etat et de 20,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2019	Prévisions	2020	Evol. %
Transférées	23 661	19 948	19 756	-16,5%
Gérées par l'Etat	5 989	15 778	5 251	-12,3%
Gérées par les collectivités	6 307	10 023	4 989	-20,9%
TOTAL	35 957	45 749	29 996	-16,6%

1.1-RECETTES FISCALES

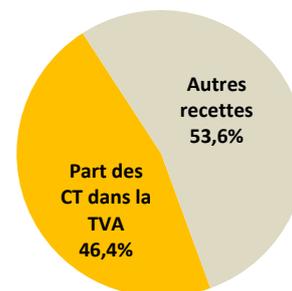
Les recettes fiscales ont atteint 25,2 MMDH, en diminution de 14,5% par rapport à leur niveau à fin octobre 2019, suite à la baisse de 14,5% des impôts directs et des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 83,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2020.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 19,8 MMDH à fin octobre 2020 contre 23,7 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 16,5%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.979 MDH), des fonds de concours (-1.082 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-711 MDH), de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-113 MDH) et des subventions (-20 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,4% de leur part dans le produit de la TVA.

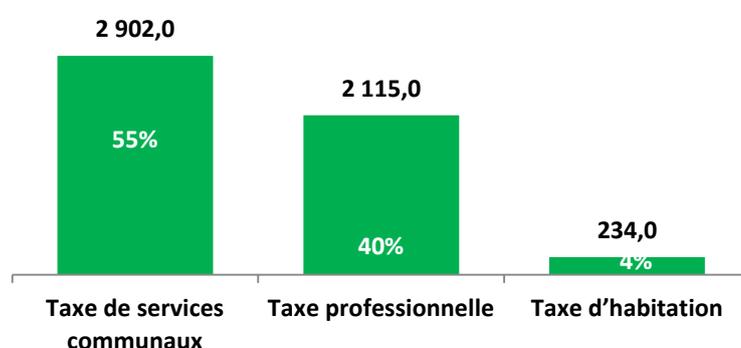
Structure des recettes des collectivités en 2020



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin octobre 2020, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.251 MDH contre 5.989 MDH un an auparavant, soit une diminution de 12,3%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-411 MDH), de la taxe de services communaux (-287 MDH) et de la taxe d'habitation (-40 MDH).

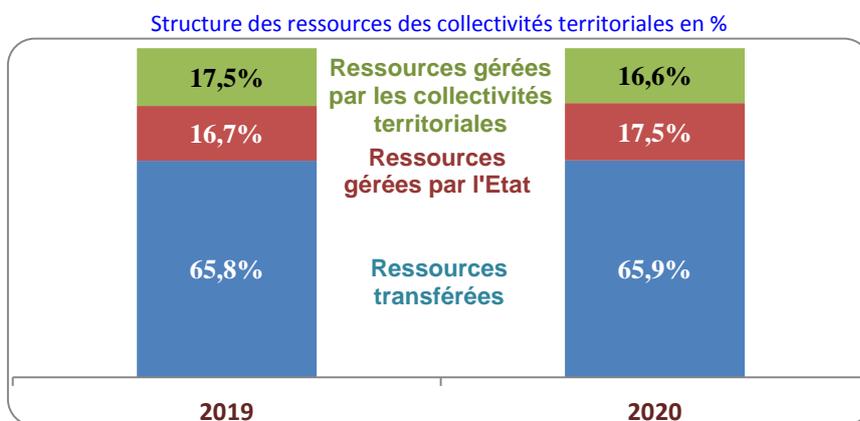
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.989 MDH à fin octobre 2020 contre 6.307 MDH un an auparavant, en baisse de 20,9%. Elles sont constituées en grande partie de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.064 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (551 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (446 MDH) et des recettes domaniales (425 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin octobre 2019 et fin octobre 2020, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4.846 MDH, en baisse de 25,9% par rapport à leur niveau à fin octobre 2019, en raison principalement de la diminution de 70,2% des fonds de concours, de 34,5% des recettes domaniales et de 21,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

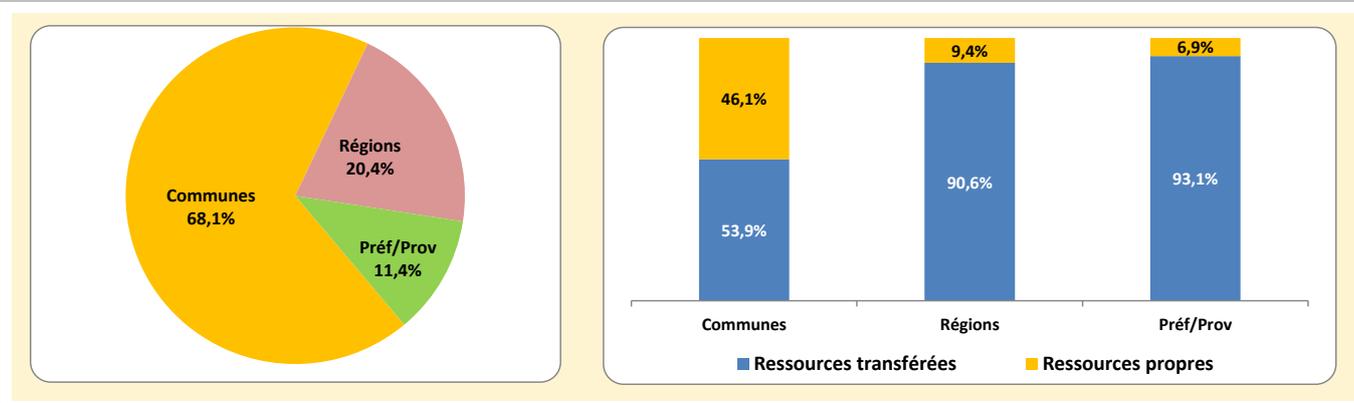
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (383 MDH contre 994 MDH).

La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (122 MDH contre 387 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (94 MDH contre 190 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 20,4 MMDH et représentent 68,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin octobre 2020.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin octobre 2020, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,9% des recettes des communes contre 90,6% pour les régions et 93,1% pour les préfetures et provinces.



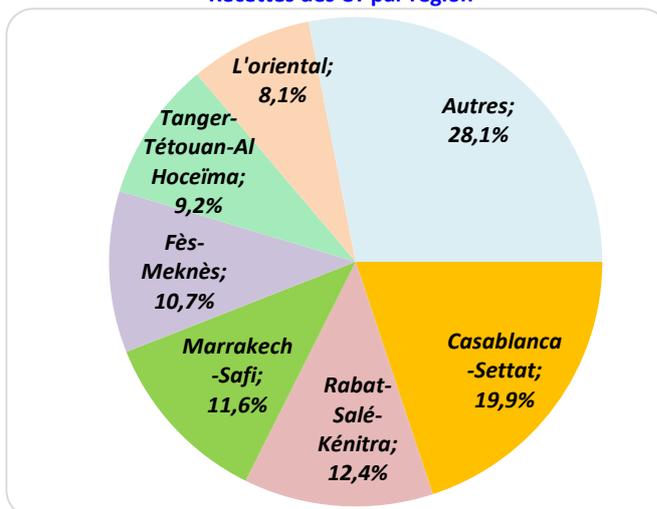
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5.979 MDH) représentent 19,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 351	2 318	2 310	5 979
Rabat-Salé-Kénitra	682	905	2 141	3 728
Marrakech-Safi	617	470	2 403	3 490
Fès-Meknès	427	359	2 414	3 200
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	535	451	1 778	2 764
L'oriental	294	189	1 934	2 417
Souss-Massa	419	318	1 581	2 318
Béni Mellal-Khénifra	307	182	1 590	2 079
Drâa-Tafilalet	109	46	1 368	1 523
Laâyoune-Sakia El Hamra	128	0	1 002	1 130
Guelmim-Oued Noun	65	13	702	780
Dakhla-Oued Ed Dahab	55	0	533	588
TOTAL	4 989	5 251	19 756	29 996

2- DEPENSES

A fin octobre 2020, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 29,1 MMDH, en baisse de 8,3% par rapport à leur niveau à fin octobre 2019. Elles se composent à hauteur de 64,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin octobre 2020, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,7 MMDH, soit une diminution de 4% en raison de la baisse de 10,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,9% des dépenses de personnel et de 5,6% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Personnel	9 760	13 654	9 844	72%	0,9%
Autres biens et services	8 713	16 608	7 799	47%	-10,5%
Intérêts dette	972	1 131	1 026	91%	5,6%
TOTAL	19 445	31 393	18 669	59%	-4,0%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Octobre 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Octobre 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin octobre 2020 ont atteint 9.844 MDH contre 9.760 MDH à fin octobre 2019, soit une hausse de 0,9%. Les salaires représentent 52,7% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 70,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.799 MDH à fin octobre 2020 contre 8.713 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 58,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.026 MDH à fin octobre 2020 contre 972 MDH un an auparavant, en hausse de 5,6%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2020 a dégagé un solde ordinaire positif de 11,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

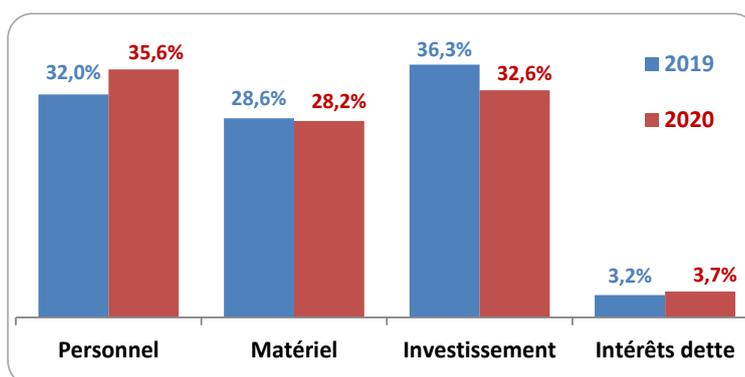
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9.012 MDH à fin octobre 2020 contre 11.061 MDH à fin octobre 2019, soit une diminution de 18,5% (-2.049 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-1.166 MDH), des projets intégrés (-565 MDH), des acquisitions mobilières (-348 MDH) et des acquisitions immobilières (-141 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 121	13 258	2 146	16%	1,2%
Projets intégrés⁶	2 657	9 554	2 092	22%	-21,3%
Acquisitions immobilières	726	6 758	585	9%	-19,4%
Acquisitions mobilières⁷	828	1 860	480	26%	-42,0%
Programmes nationaux⁸	4 086	7 520	2 920	39%	-28,5%
Subventions	645	2 786	789	28%	22,4%
TOTAL	11 061	41 736	9 012	22%	-18,5%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin octobre 2019 et fin octobre 2020 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

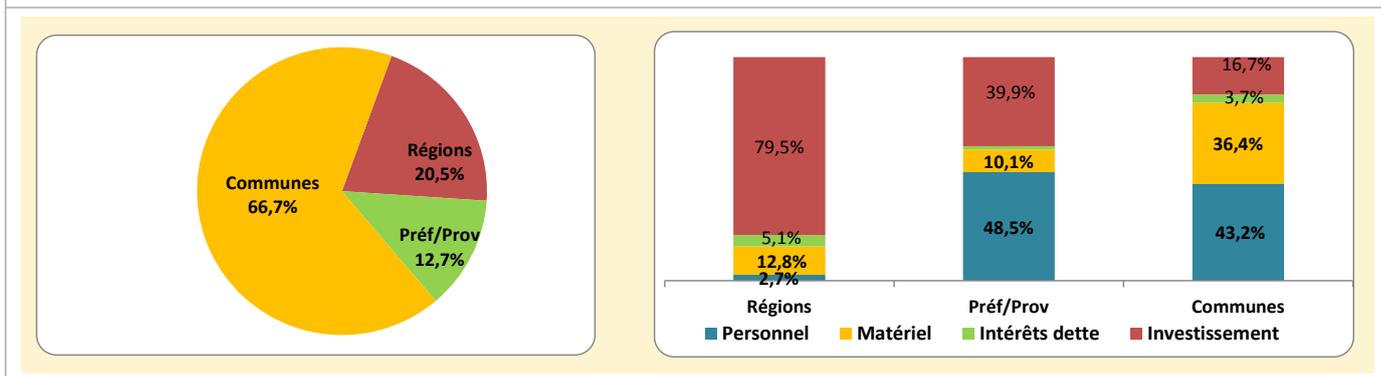
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 18,5 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 66,7% à fin octobre 2020.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin octobre 2020 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (43,2%) et des préfectures et provinces (48,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 79,5% des dépenses d'investissement, de 12,8% des dépenses de matériel, de 5,1% des charges en intérêts de la dette et de 2,7% des dépenses de personnel.

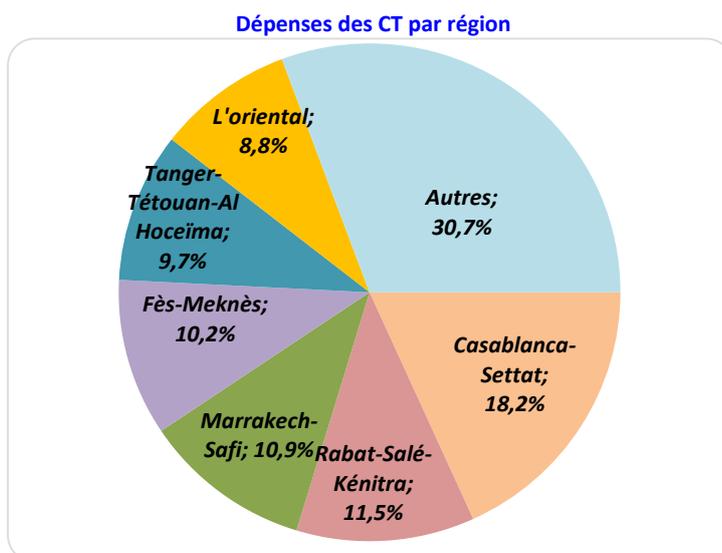


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.044 MDH) représentent 18,2% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 929	2 039	262	814	5 044
Rabat-Salé-Kénitra	1 300	912	90	876	3 178
Marrakech-Safi	1 044	964	68	941	3 017
Fès-Meknès	1 203	775	110	735	2 823
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	885	709	71	1 029	2 694
L'oriental	960	560	81	831	2 432
Souss-Massa	696	479	105	1 108	2 388
Béni Mellal-Khénifra	680	414	65	888	2 047
Laâyoune-Sakia El Hamra	414	432	75	751	1 672
Drâa-Tafilalet	406	214	38	406	1 064
Dakhla-Oued Ed Dahab	103	143	45	453	744
Guelmim-Oued Noun	224	158	16	180	578
TOTAL	9 844	7 799	1 026	9 012	27 681

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin octobre 2020 des soldes positifs de 2 MDH et 645 MDH respectivement contre un solde positif de 17 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 167 MDH pour les comptes spéciaux à fin octobre 2019.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3 MMDH à fin octobre 2020 contre un excédent global de 5,6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin octobre, soit 3 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin octobre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.900 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.453 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,4 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin octobre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 45,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2020 (3 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées pour 30,1 MMDH ainsi que les dépenses engagées en 2020 et non payées pour 12,1 MMDH. Le reliquat, soit 3,7 MMDH, constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Avec 26 MMDH, les communes interviennent pour 56,7% des excédents globaux des collectivités territoriales. Les dépenses programmées et engagées ou programmées par les communes, au titre des années antérieures et non payées représentent 56,8% du total des excédents globaux.

Avec 1,6 MMDH, les communes détiennent 43,5% de la trésorerie disponible des collectivités territoriales.

	Régions	Préfectures et Provinces	Communes	Total
Excédents globaux :	12 368	7 479	26 013	45 860
1- dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées	8 120	4 885	17 086	30 091
2- dépenses engagées en 2020 et non payées	3 189	1 565	7 321	12 076
3- trésorerie disponible	1 059	1 029	1 605	3 693

Répartition des excédents globaux à fin octobre 2020

